

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU CONCOURS BESINS HEALTHCARE FRANCE DU MEILLEUR CAS CLINIQUE</p>

**CONCOURS BESINS HEALTHCARE FRANCE
DU MEILLEUR CAS CLINIQUE**

**Thème pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 janvier 2023 :
*Endométriose et/ou adénomyose***

Article 1
Définition

Besins Healthcare France souhaite proposer aux médecins français spécialistes en gynécologie et inscrits au conseil national de l'ordre des médecins **un concours du meilleur cas clinique** sur un thème prédéfini. Les rédacteurs des 5 cas classés premiers par le jury scientifique bénéficieront d'une prise en charge complète (déplacements, hôtel, repas et inscription) pour un congrès international en 2023 à choisir entre l'ESHRE, l'ESGE et la FIGO.

Le thème sélectionné pour la période du 1^{er} septembre au 31 janvier 2023 est l'endométriose et/ou l'adénomyose.

Article 2
Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout médecin spécialiste en gynécologie à l'exception des internes, des faisant fonction d'internes et des professionnels de santé travaillant dans le secteur industriel.

Le candidat doit renseigner son nom, son prénom, son numéro RPPS, sa spécialité, son lieu d'exercice, son téléphone et son mail.

La participation est limitée à un cas par professionnel de santé.

Il n'est pas possible de déposer un cas de manière collective ou d'indiquer un bénéficiaire autre que celui ayant déposé le cas.

Article 3
Contenu du cas clinique

La trame du cas clinique à compléter ainsi qu'un exemple sont disponibles sur le site <https://www.mensuels-besins.fr/> (onglet « concours »)

Le cas clinique doit aborder de façon interactive le bilan et la prise en charge de l'endométriose et/ou l'adénomyose. Il doit comporter une iconographie permettant d'étayer le diagnostic

Les allégations doivent être référencées en s'appuyant sur les RCPs, les recommandations des sociétés savantes et les bonnes pratiques en vigueur en 2022.

Pour des raisons pédagogiques et d'interactivité, il est recommandé d'ajouter dans le diaporama du cas clinique des questions et des réponses commentées concernant l'épidémiologie, la physiopathologie et les bonnes pratiques cliniques et les éventuels diagnostics différentiels ou pathologies associées.

Dépôt des cas cliniques

Le candidat devra déposer le cas clinique complété au format power point et renseigner les données demandées dans le formulaire, avant la date limite de remise des cas clinique ; le tout sur le site <https://www.mensuels-besins.fr/> (onglet « concours »).

Les candidats recevront un accusé de réception attestant de leur candidature.

Article 4

Critères de sélection des lauréats

La sélection des lauréats du concours du meilleur cas clinique « Besins Healthcare France » sera faite par un jury en fonction de l'intérêt clinique et de la pédagogie du cas clinique.

Les 5 lauréats seront prévenus par mail ou téléphone au plus tard 15j après la désignation des lauréats par les membres du jury.

Article 5

Le jury scientifique

Le jury scientifique est composé du Pr. Philippe Descamps, du Pr. Hervé Fernandez et du Pr. Nathalie Chabbert-Bufferet.

Besins Healthcare France ne fait pas partie du jury et ne participe en aucune façon à la désignation des lauréats du concours.

Fonctionnement du jury

La date limite de remise des cas cliniques est prévue pour le 31 janvier 2023.

Les dossiers incomplets ne seront pas transmis au jury.

Les cas cliniques seront évalués de manière anonyme. La confidentialité des débats sera garantie.

Article 6

Prise en charge des lauréats

Les rédacteurs des 5 cas classés premiers par le jury scientifique bénéficieront d'une prise en charge complète (déplacements, hôtel, repas et inscription) pour un congrès international de leur choix en 2023 à choisir entre l'ESHRE, l'ESGE et la FIGO.

La prise en charge comprend :

- L'inscription au congrès
- L'acheminement aller-retour pour se rendre sur le lieu du congrès (train 1^{ère} classe ou avion classe Eco+). L'acheminement débutera au plus tôt la veille du congrès et se terminera au plus tard le lendemain du congrès.
- Les nuits d'hôtel sur place

- Les repas sur place dans la limite de 50 euros par repas et dans la limite de 5 repas maximum

La réservation et le paiement des billets de train ou d'avion, des nuits d'hôtel et de l'inscription seront fait directement par Besins Healthcare France. Les frais de repas et les frais de taxi ou frais kilométriques faisant partie de l'acheminement seront remboursés au lauréat après envoi des justificatifs.

Article 7 **Engagement et obligations du ou des candidats**

Les lauréats s'engagent à rendre leurs cas cliniques libres de droits afin qu'ils soient consultables et téléchargeables sur le site <https://www.mensuels-besins.fr/>.

Sur la 1^{ère} page du diaporama du cas clinique, il sera mentionné en sous-titre le soutien de Besins Healthcare France à ce concours.

Article 8 **Confidentialité**

Besins Healthcare France et les membres du jury s'engagent à ne pas diffuser à des tiers les données personnelles des candidats, ainsi que le contenu des cas cliniques des non lauréats.

La collecte et le traitement des données personnelles seront effectués conformément à la loi uniquement dans le cadre du concours.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés et du règlement RGPD UE 2016/679 du 27/04/16, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification ou retrait des données qu'ils pourront exercer en écrivant sur le site <https://www.mensuels-besins.fr/> (en cliquant sur l'enveloppe dans l'onglet du haut).